

INSTITUT D'ETUDES EDUCATIVES ET SOCIALES (IEES)

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 6 août 1990 portant organisation des études éducatives et sociales, l'Institut d'études éducatives et sociales (IEES) organise pour l'année scolaire/académique 2003/2004:

- dans la section des études supérieures de l'éducateur gradué: une première année d'études du régime de formation à plein temps et un premier cycle d'études du régime de formation en cours d'emploi;
- dans la section des études de l'éducateur: une première année d'études du régime de formation à plein temps et un premier cycle d'études du régime de formation en cours d'emploi.

1) Section des études supérieures de l'éducateur gradué

Régime de formation à plein temps

Pour être admis aux études du régime de formation à plein temps, les candidats doivent

- a) être détenteurs soit d'un diplôme de fin d'études secondaires ou d'un diplôme de fin d'études secondaires techniques, soit d'un diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports;
- b) faire preuve d'une connaissance suffisante des trois langues usuelles du pays: le luxembourgeois, le français et l'allemand.

Régime de formation en cours d'emploi

Pour être admis aux études du régime de formation en cours d'emploi, les candidats doivent remplir les mêmes conditions d'études et de connaissances linguistiques que pour l'admission aux études du régime de formation à plein temps. En outre, les candidats doivent pouvoir se prévaloir:

- a) d'une activité professionnelle socio-éducative qui comporte au moins une demi-tâche;
- b) d'une pratique professionnelle socio-éducative d'au moins une année dans une ou plusieurs institutions éducatives, sociales ou culturelles du pays, acquise après avoir rempli une des conditions d'études requises. La durée de la pratique professionnelle requise peut être réduite par le Ministre de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports notamment pour des raisons d'âge et d'études sans qu'elle puisse être inférieure à trois mois.

2) Section des études de l'éducateur

Régime de formation à plein temps

Pour être admis aux études du régime de formation à plein temps, les candidats doivent

- a) soit pouvoir se prévaloir de cinq années d'études secondaires accomplies avec succès, soit avoir réussi la classe de onzième du régime technique de l'enseignement secondaire technique, soit pouvoir se prévaloir d'autres études reconnues, de cas en cas, équivalentes par le Ministre de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports (études conférant l'admissibilité au cycle supérieur, régime technique de l'enseignement secondaire technique conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur);
- b) faire preuve d'une connaissance suffisante des trois langues usuelles du pays: le luxembourgeois, le français et l'allemand.

Régime de formation en cours d'emploi

Pour être admis aux études d'éducateur du régime de formation en cours d'emploi, les candidats doivent remplir les mêmes conditions d'études et de connaissances linguistiques que pour l'admission aux études du régime de formation à plein temps. En outre, les candidats doivent pouvoir se prévaloir:

- a) d'une activité professionnelle socio-éducative qui comporte au moins une demi-tâche;
- b) d'une pratique professionnelle socio-éducative d'au moins une année dans une ou plusieurs institutions éducatives, sociales ou culturelles du pays, acquise après avoir rempli une des conditions d'études requises. La durée de la pratique professionnelle requise peut être réduite par le Ministre de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports notamment pour des raisons d'âge et d'études sans qu'elle puisse être inférieure à trois mois.

Formulaire d'inscription:

Les personnes désireuses de s'inscrire à une des deux sections d'études sont priées d'en faire la demande sur formulaire prescrit à l'Institut d'études éducatives et sociales (IEES), B.P. 21, L - 3206 Roeser. **A partir du lundi 2 juin 2003**, les formulaires contenant toutes les informations concernant les modalités détaillées d'inscription peuvent être - soit retirés à l'Institut d'études éducatives et sociales à Fentange, 75, rue de Bettembourg et à Livange, rue de Bettembourg (secrétariat: 8.30-12.00 heures et 13.30-17.00 heures)

- soit être téléchargés à partir de notre site internet www.iees.lu

jusqu'au 25 juillet 2003 au plus tard; passé ce délai aucun formulaire ne sera délivré, même en cas d'un ajournement de l'élève.

Les inscriptions dans les deux sections d'études auront lieu selon les modalités:

- du 14 au 25 juillet 2003 de 9.00 à 12.00 heures et de 14.00 à 17.00 heures

Les personnes ayant déjà introduit une demande d'admission sont priées de la renouveler en utilisant le formulaire prescrit.

Les personnes qui désirent avoir des renseignements supplémentaires pourront assister à notre porte ouverte pour les études d'éducateur et pour les études d'éducateur gradué qui aura lieu:

samedi, le 14 juin 2003 de 8.30 à 11.30 heures à l'I.E.E.S. à Livange

(Communiqué par le Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)

FORUM SOCIAL LUXEMBOURGEOIS

Un autre monde, ici et partout!

Depuis sa fondation l'année dernière, le FSL a plutôt travaillé dans l'ombre. Le 14 juin aura lieu une journée entière consacrée à la rencontre et aux débats, largement ouverte à tou-te-s les intéressé-e-s.

Renseignements et propositions:

<http://homepage.internet.lu/forumsociallux/>

ACCLUX@internet.lu

tél. 77 90 43

La mondialisation libérale, en accélérant la concentration des richesses, aggrave encore les injustices et génère de formidables inégalités économiques, sociales et culturelles. Elle condamne les pays du Sud à s'enfoncer encore davantage dans la pauvreté. En mobilisant toutes les ressources naturelles au profit de classes et de pays dominants, elle mène à la destruction de l'environnement.

Pour établir leur domination sur la planète entière, les acteurs de la mondialisation libérale suscitent des guerres impérialistes comme celle que viennent de mener les États-Unis en Irak, afin de mettre la main sur les richesses de la région et d'y faire régner leur "ordre", sans souci de l'intérêt des peuples.

Face à cette politique catastrophique, un mouvement citoyen mondial s'organise vigoureusement. L'une de ses expressions les plus importantes est la création du Forum social mondial (FSM), qui rassemble depuis trois ans à Porto Alegre des organisations, des associations et des citoyens désireux de construire des politiques dif-

férentes et de prouver par l'action qu'un autre monde est possible.

(...)

Le Forum social luxembourgeois (FSL) s'est constitué sur la lancée de Porto Alegre et de Florence (Forum social européen en 2002). Il rassemble des associations et des personnes qui veulent agir sur la même base.

Il s'agit maintenant, pour nous (déjà une trentaine d'associations) et pour toutes celles et tous ceux qui voudront nous rejoindre, de mener ensemble une réflexion de fond et de lancer des projets d'action concrets à l'échelle du pays et de la Grande Région.

Nous organisons donc une journée de rencontre et de débats entre tous les membres du FSL. Les débats porteront sur trois axes principaux et se dérouleront sous la forme de trois ateliers autour des thèmes suivants:

- globalisation et néolibéralisme;
- guerre et paix;
- droits, citoyenneté et démocratie.

Cette rencontre aura lieu le samedi 14 juin 2003, de 9 heures à 18 heures, au Casino syndical de Bonnevoie. Toutes les personnes intéressées sont invitées à participer à cette rencontre.

Forum social luxembourgeois

CRIMES DE GUERRE EN IRAK

Pas d'impunité pour les troupes US!

Le pays le plus puissant du monde n'a-t-il pas à répondre de ses actes? La procès intenté devant la Justice belge pour crimes de guerre en Irak risque d'être saboté.

Une plainte vient d'être déposée à Bruxelles contre le général Franks, chef de l'armée US en Irak. Elle se base sur la loi de "compétence universelle", propre au droit belge pour les génocides et les crimes de guerre.

Pour éviter que le nouveau gouvernement belge ne renvoie la plainte aux États-Unis, les initiateurs de la plainte estiment qu'il faut une pression internationale forte. L'organisation "Stop USA", fondée entre autres par l'auteur Michel Collon, a lancé une pétition en ce sens:

Texte de l'appel international:

Pas d'impunité pour les crimes de guerre commis par les troupes US en Irak!

Les soussignés estiment:

- Que l'armée des États-Unis ne saurait rester impunie si elle a commis des crimes pendant la guerre en Irak.
- Qu'il est important qu'une enquête indépendante soit

menée sur les faits dénoncés par les plaignants, que des responsabilités pénales et civiles soient établies et que les victimes soient équitablement indemnisées.

- Que les tribunaux américains ne présentent pas à l'heure actuelle et dans ce dossier les garanties nécessaires d'impartialité.

- Que les États-Unis n'ayant pas ratifié le statut de la Cour pénale internationale, une enquête par cette instance est impossible.

- Que dès lors la seule possibilité pour les victimes de se faire entendre est de s'adresser aux juridictions d'un pays tiers, en l'occurrence la Belgique.

Les soussignés demandent donc au gouvernement belge de ne pas céder aux pressions diplomatiques exercées par le gouvernement des États-Unis et de ne pas entraver le processus judiciaire en renvoyant le dossier vers les États-Unis.

Texte complet de la plainte sur le site <http://stopusa.be>

Je signe:

Au nom de mon organisation:

Adresse email:

En mon nom personnel:

Adresse email: